



Comité Spécial Départemental des Landes Mardi 26 mars 2019

Déclaration intersyndicale FSU 40 / UNSA-Education 40 / FNEC FP-FO 40

Les 3 fédérations syndicales départementales représentatives des Landes, la FSU 40, l'UNSA-Education 40 et la FNEC FP-FO 40 sont présentes à ce Comité Technique Spécial Départemental - CTSD-, qui, conformément à la Note de service n° 2018-133 du 07/11/2018, voit pour la première fois inscrit à son ordre du jour le mouvement intra-départemental des enseignants des écoles.

Nos organisations syndicales considèrent que **le mouvement des enseignants du 1er degré relève des prérogatives exclusives de la CAPD et donc des délégués du personnel que les professeurs des écoles du département ont élu en décembre dernier.**

La FSU 40, l'UNSA-Education 40 et la FNEC FP-FO 40 ne reconnaissent donc pas le CTSD comme une instance consultative pouvant examiner la circulaire départementale relative au mouvement des enseignants du 1er degré.

Monsieur le directeur académique, nos 3 organisations syndicales vous ont déjà informé solennellement lors de l'audience que nous vous avons eu avec vous le 13 mars dernier, journée nationale de mobilisation contre les nouvelles modalités du mouvement intra-départemental, qu'ils n'accepteraient ni la remise en cause des prérogatives de la CAPD, ni celle des règles départementales du mouvement, négociées en CAPD depuis de longues années et qui ont fait leur preuve.

Cette exigence était appuyée par une pétition qui, à cette date du 13 mars, avait déjà recueilli près de 400 signatures.

Nous vous avons clairement affirmé unanimement notre opposition à toute remise en cause des deux phases de saisie des vœux, aux vœux géographiques, à la modification d'attribution des priorités légales.

Par ailleurs, nos organisations considèrent que la modification d'attribution des priorités légales et les points attribués en fonction de situations individuelles et particulières

remettent en question l'Ancienneté Générale des Services-AGS- comme élément principal dans le calcul du barème, et par conséquent l'équité et la transparence dans les opérations de mouvement.

La FSU 40, l'UNSA-Education 40 et la FNEC FP-FO 40 refusent donc d'accompagner la mise en œuvre des nouvelles règles départementales du mouvement qui sont en opposition avec les attentes et les besoins des professeurs des écoles.

Nous dénonçons une nouvelle fois que le Ministre ait choisi le passage en force en rejetant toute négociation nationale avec les syndicats sur ce dossier pour imposer de nouvelles modalités à compter du mouvement intra 2019, et nous rappelons les revendications des enseignants que notre administration refuse de satisfaire :

- **Maintien de toutes les prérogatives des CAPD, garantes de l'égalité de traitement et de la transparence dans le déroulement de carrière des enseignants ;**
- **Maintien de la seconde phase de mouvement avec saisie de vœux précis et contrôle de celle-ci en CAPD ;**
- **Maintien de l'AGS comme élément essentiel du barème pour tous les postes ;**
- **Non-obligation de saisir un vœu géographique ;**
- **Suppression des postes profilés au profit de postes à exigence particulière ;**
- **Possibilité pour les collègues sans poste à titre définitif qui n'obtiendraient aucun poste précisément demandé au mouvement qu'ils soient affectés à titre provisoire ;**
- **Augmentation du nombre de vœux.**

Sachez en tout cas, Monsieur le Directeur académique, que cette situation de blocage de la part du Ministre est l'une des raisons de l'exceptionnelle mobilisation des enseignants du 1^{er} degré lors de la grève nationale du 19 mars dernier, son projet de loi de « L'Ecole de la Confiance » étant, permettez-nous l'expression, la « *goutte de trop qui a fait déborder le vase* ».

Si vous n'avez pas la responsabilité de tout, il vous appartient néanmoins de définir aussi des mises en œuvre locales.

En n'entendant pas les demandes portées par les élus, vous contribuerez, M. le directeur académique, à renforcer l'exaspération de la profession dans son ensemble.

Une exaspération lourde de conséquences.